Image not found or type unknown

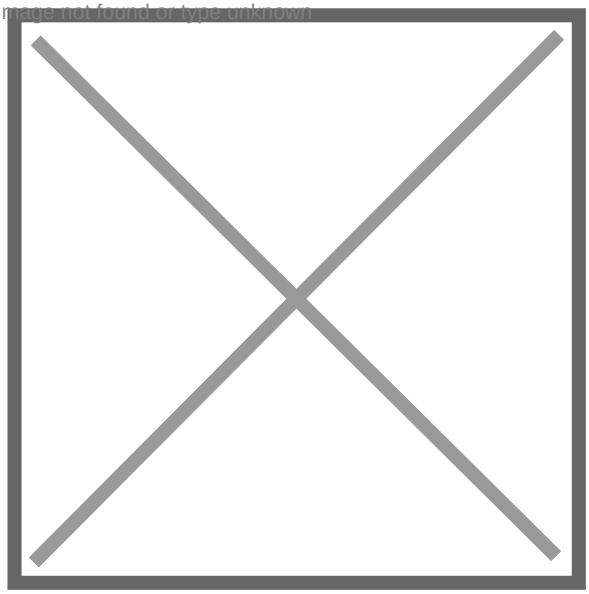

Sécurité des sites de paris en ligne

Par **dequiv_b**, le **16/06/2010** à **21:07**

Bonjour,
Je vous contacte car depuis que la coupe du monde a commencé je me suis inscrit sur tout nouveau site de paris en ligne.
Sont enregistrés sur mon compte, mes informations bancaires pour déposer de l'argent (sauf le code de sécurité) et des informations personnels (adresse, date de naissance, tel..).
Le 15/06 en étant connecté sur ce site sur mon compte, j'ai été automatiquement basculé sur le compte d'un autre joueur.... j'avais accès à sa somme déposée à ses coordonnées perso. et je pouvais même passer des paris à sa place.
J'ai donc eu affaire à une GROSSE FAILLE de sécurité, pouvant avoir je pense un gros impact négatif sur la réputation du dit site.
J'ai voulu contacter le site pour lui expliquer le problème, et que je trouvais inadmissible que potentiellement quelqu'un pouvait par leur faute accéder à mon espace, poser des paris à ma place et accéder à mes données confidentielles. Et la impossible de trouver un numéro de téléphone... j'étais à deux doigts d'appeler l'ARJEL.
Finalement, j'ai écris un mail pour me plaindre où j'ai fourni des preuves de cet faille de sécurité (screenshot du compte client où j'ai été redirigé).
On m'a proposé 10 euros de compensation .... je trouve cela à la limite du sérieux au vue de la réputation du site.
Est ce que légalement quelquechose est envisageable???
N'hésitez pas à me demander plus de précision.
Merci pour ceux qui voudraient bien m'éclaircir sur ce sujet.

Par **fabienne034**, le **17/06/2010** à **08:14**

bonjour,

les jeux en ligne doivent être sécurisés

pour tout savoir sur les lois et décrets des jeux en ligne:

http://www.fbls.net/jeu-en-ligne.htm

il faut contacter le commission des jeux en ligne et envoyer vos infos aux journaux type marianne, le point

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés